CUGN – ERDF : LA CONCESSION DES COMPTEURS LINKY - NOTRE ÉTONNEMENT.

Category: Fourniture d'éléctricité
Tag: Scandale

Nous venons de publier deux documents montrant des liens étroits entre la CUGN et ErDF.

Le contrat signé entre les deux parties comporte une surprise. En préambule, il convient de rappeler qu'ErDF est né en 2000 de la volonté de la Commission Européenne d'ouvrir le marché de l'énergie. Elle comme GrDF ont le monopole de la gestion de la distribution du gaz et de l'énergie. Ces deux sociétés gèrent notamment les compteurs, la distribution de l'énergie et tous les incidents intervenant sur les réseaux. C'est donc deux piliers du système actuel.

Nous avons reçu et publions les pages 18 et 19 du contrat de concession signé entre la CUGN et ErDF.

Le contrat de concession pages 18 et 19 :

CUGN - ErDF : La concession des compteurs LINKY

Nous sommes surpris que la CUGN s'engage dés maintenant sur un partenariat d'aussi longue durée avec ErDF. En effet, les compteurs LINKY sont concédés pour une durée de 30 ans (!).

Cet engagement précipité ne plaît pas à tout le monde comme en atteste les articles publiés sur ce sujet mis en ligne ci-dessous.

- Le nouveau contrat de concession Grand Nancy-ERDF échauffe certains esprits à la FNCCR
- Grand Nancy: renouvellement anticipé des contrats de concession

Que penser de ce contrat ?

En qualité de consommateurs, la différence entre la CUGN et ErDF est dans l'immédiat nulle. Mais il est regrettable que la CUGN se soit engagée aussi vite et sur une durée aussi longue… En effet, il est

fortement question que le monopole d'ErDF soit remis en cause. Ce contrat va donc empêcher dans le futur de bénéficier d'une éventuelle concurrence. Toutefois, nous sommes particulièrement prudents avec le mot « concurrence » en matière d'énergie. Elle a signifié une flambée des prix jamais vue et ce n'est pas fini. Le gouvernement au travers de la loi NOME permet à EDF de vendre le Mégawatt électrique 30 % plus cher à ses concurrents toujours au nom de la concurrence ! Mais le pire n'est jamais sûr. Il est donc regrettable que le futur soit obéré par ce contrat…

Pour finir cet article, nous rappelons que la CUGN va faire des opérations tests de consommation dans les mois à venir. Vous allez donc être sollicités pour participer à cette phase 1 du protocole.

Nous vous invitons à refuser cette demande d'où qu'elle vienne. Il n'est pas inutile de savoir que ces informations sur votre vie privée seront transmises à ErDF. On saura ainsi à quelle heure vous prenez votre douche ou combien de personnes ont utilisées le grille pain !